

REUNION PLENIERE CONSEIL CITOYEN du 14/04/2017

19H30 Salle Espace Jeunesse Emploi

Animée par Josiane MARIOTTE

Membres présents : J. MARIOTTE, G.VIOLO, N. BANGOURA, G.SADIN, J.L .OMS, J.C.VIVET, D. KEITA, A.VIARD, E. PIAZZA, J.M. FAYE, B. MALARMEY

La réunion a débuté par l'accueil de Monsieur MALARMEY de la Girandière, la nouvelle résidence des seniors. Le Compte rendu de la réunion précédente a été validé par l'assemblée après le rappel de quelques points par M. VIVET.

Démocratie florale

Mme VIOLO a fait le retour du projet démocratie florale, la majorité des bailleurs étaient tous impliqués pour la bonne marche du projet. A ce jour 100 grandes jardinières blanches étaient obtenues et une participation de 8 Euros par locataires sera mise en place. L'action est prévue vers la mi-mai et un concours du plus beau balcon sera peut être envisagé pour inciter l'implication des participants.

Le Conseil Citoyen sera invité à participer à la plantation des fleurs dans les grands bacs sur la place du Triforium.

Après ce compte rendu de Mme VIOLO, le Conseil Citoyen a demandé une réunion d'organisation pour que l'on revienne à l'objectif 2017 qui est avant tout de faire participer les habitants aux plantations des jardinières sur les balcons, accessoirement d'aider la municipalité pour les plantations au pied des immeubles en créant du lien social. Il est question de voir également comment les jeunes pourront participer à ces actions et, avec la mairie, comment l'arrosage des plantes ainsi que l'entretien général pourront être assurés de manière pérenne.

Ne pas oublier l'aspect pédagogique à apporter aux habitants pour les aider dans leurs plantations.

En conclusion, le groupe de travail Démocratie Florale est invité à se concerter pour programmer une réunion avec le Service Politique de la Ville pour finaliser l'organisation du projet et définir la participation de chacun à cette opération.

Retour de la réunion du 4 Avril avec Monsieur le Maire de l'Isle d'Abeau

Le compte rendu de cette rencontre est lu par M. VIVET. Après différents échanges par rapport à cette rencontre, il a été décidé d'envoyer le compte rendu à Monsieur le Maire ainsi qu'aux différents services avec deux demandes de nouvelles réunions pour discuter ensemble des moyens de

fonctionnement et des méthodes de travail (en co-construction) à améliorer entre les institutions et le Conseil Citoyen.

Concernant cette rencontre avec le maire, M. VIVET et plusieurs membres du conseil soulignent le besoin de cohérence dans nos actions mais aussi dans nos propos. Des interventions d'un membre du conseil dans la discussion avec le maire sur le projet « démocratie florale » étaient très mal venues et ont décrédibilisé notre action et notre discours vis-à-vis de la collectivité. Une mise en garde est adressée oralement à l'intéressé. Il est rappelé à cette occasion que les membres du conseil citoyen travaillent dans un cadre de référence et d'une charte (documents sur lesquels chaque membre devra s'engager lorsque la charte aura aboutie), sur des missions et des objectifs débattus en commun. Un projet, lorsqu'il est adopté par une majorité des membres du conseil, doit être mis en œuvre et porté par tous de manière solidaire même si certains étaient contre. C'est la base d'un fonctionnement démocratique.

M. VIVET a ensuite fait le rappel des différents groupes de travail et a demandé un engagement conséquent des membres pour un bon fonctionnement du Conseil Citoyen. C'est ainsi que les membres de certains groupes de travail ont été revus. Il a ensuite été constitué un nouveau groupe de travail sur le « Cadre de vie et le NPRU » :

- Responsable : Jean Claude VIVET
- Membres : Gustave SADIN, Josiane MARIOTTE, André VIARD, Gemma VILOLO, Bernard MALARMEY, Doua KEITA

Débat sur la mise en association

M. VIVET a fait la présentation des réflexions du groupe de travail « **Vers un fonctionnement associatif** » pour faire part des avantages et inconvénients de la mise en association. Il a par la suite présenté le projet de fonctionnement de cette future association.

Le vote sur la mise en association était prévu à l'ordre du jour. Le Quorum est atteint (11 présents + 1 pouvoir = 12 personnes pour 11 exigées). Mais M. VIVET rappelle que, suivant la charte, la décision doit être prise à la majorité des 2/3 des membres du Conseil Citoyen soit $21 \times \frac{2}{3} = 14$ personnes. L'effectif présent est insuffisant et le vote ne peut pas avoir lieu.

Un tour de table est alors proposé pour recueillir tout de même l'avis de tous les membres présents:

- M. MALARMEY** : pour la mise en association
- M. VIARD** pour la mise en association
- M. et Mme PIAZZA** contre la mise en association car, selon eux, membres insuffisants pour le bon fonctionnement
- Mme VILOLO** pour la mise en association
- M. OMS** pour la mise en association

- M. FAYE** contre la mise en association car trop d'engagement sur le plan juridique plus un manque d'effectif pour la bonne marche de l'association
- Mme MARIOTTE** des réserves pour la mise en association par rapport à la gestion de l'association
- M. SADIN** pour la mise en association car autonomie et valorisation du Conseil Citoyen
- Mme BANGOURA** contre la mise en association car manque d'effectif l'association nécessite plus d'engagement
- M. KEITA** des réserves pour la mise en association car effectif insuffisant à voir plus tard
- M. VIVET** pour la mise en association pour :
- plus d'autonomie, de force et de possibilité d'agir
- pouvoir présenter des projets et peut être les porter
- cependant quelques réserves par rapport à l'engagement des membres.

En résumé le projet de la mise en association n'a pas pu être adopté. Il a été reporté et il a été proposé de recruter encore des membres pour étoffer l'effectif actuel.

Vu l'heure tardive la séance est levée à 23h07.

La prochaine réunion est programmée le samedi 20 Mai à 9h 30.